

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DU 25 JUIN 2024

Appel effectué par le plus jeune de l'assemblée : Olivier MONIER

Étaient présents : MMES DUTRIEUX, NOTTER, BAUW, D'HERBOMEZ, MS THURU, LECOMTE, WARDZIAK, SIMON, MONIER, BRUNEL, REMY, formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : Mme Bourlet pouvoir à Mme Notter, M. Manard pouvoir à M. Monier, M. Dochez pouvoir à Mme D'Herbomez

Secrétaire de séance : Mme D'Herbomez Brigitte

Intervention de M. le Maire :

Merci à tous de votre présence,

L'année se termine sous le soleil ; et qui dit soleil après toutes ces pluies dit fortes végétations ; la mairie est et sera sûrement solliciter maintes fois à ce sujet...

Restaurant scolaire : le panneau d'affichage des entreprises sera installé cette semaine, les travaux sont lancés, une première réunion de chantier a déjà eu lieu-

Elections : M. Roussel est passé nous rendre visite et nous a donné quelques explications concernant le bouleversement du fonctionnement de la France...

La salle des fêtes étant louée le 30 juin et le 7 juillet ; nous avons dû prendre un avenant au contrat de location demandant notamment de libérer la salle dès 6h le matin afin de pouvoir préparer le bureau de vote.

Je vous remercie tous ainsi que le personnel administratif.

Approbation du Procès-verbal de la réunion de conseil du 09/04/2024

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Délibération N°2024-3-001 :

OBJET : CADRE DES REPAS FOURNIS AU PERSONNEL COMMUNAL

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Délibération N°2024-3-002

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA DEMI PENSION

Lecture faite par Mme Notter Nathalie

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Délibération N°2024-3-003

OBJET : RECRUTEMENT CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Lecture faite par Mme Dutrieux Caroline

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

DELIBERATION N°2024-3-004

OBJET : Vote de l'autorisation d'occupation du domaine public

Lecture faite par M. Lecomte Bernard

M. le Maire remercie M. Monier pour avoir géré l'accueil des commerçants intéressés ; et M. Wardziak pour la mise en place de la future dalle de béton qui sera faite par les agents de la commune.

La population étant vieillissante ; cette opération sera je pense bien accueillie même si certaines personnes y verront à critiquer ou à penser mieux faire ...

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

DELIBERATION N°2024-3-005

OBJET : Vote de la subvention au FCHM pour l'année 2024

Lecture faite par M. Brunel François-Xavier

M. le Maire explique que les dégradations étaient assez conséquentes et coûteuses (même depuis l'association entre Hasnon et Millonfosse) et engendre des problèmes avec les assurances qui aujourd'hui ne veulent toujours pas prendre en charge les factures de réparations. Beaucoup d'équipes mais peu de Millonfossois ; et toujours pas ou très peu d'informations.

Et précise que ce club n'offre aucune contrepartie quant à l'animation du village (tout comme la société de chasse)

Mme Bauw précise qu'une nouvelle équipe (nouveau bureau) vient de prendre en charge le club, et que déjà il y a du changement lors de l'utilisation du club house ;

M. Monier pense qu'il serait souhaitable d'attendre et de voir le comportement de cette nouvelle équipe avant d'octroyer cette subvention.

Vote contre : 3 (Mme Notter, M. Monier ; Mme D'Herbomez)

Abstention : 2 (Mme Dutrieux, M. Simon)

Vote pour : 9

DELIBERATION N°2024-3-006

OBJET : Autorisation d'emprunt

M. le Maire et M. Simon donnent quelques explications concernant cette demande de prêt pour le financement de la construction du restaurant scolaire.

M. Brunel demande pourquoi il n'a pas été fait de prêt à la caisse épargne ? M. Simon lui précise que la caisse des consignations a un meilleur suivi dans le temps pour les prêts de longue durée comme celui-ci (30 ans).

Il est demandé s'il est possible d'utiliser les fonds des terrains vendus pour faire un remboursement anticipé ? Il est préférable de garder en réserve pour combler les dépenses supplémentaires notamment les cuisinistes (environ 52000 euros) en sachant qu'à ce jour un seul terrain a été payé comptant (140 000 euros) et l'autre en attente d'accord de prêt par les futurs acquéreurs. Il reste donc encore un terrain en vente.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 14

Séance levée à 19h05


